



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 12/11/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
12 novembre 2024

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DUBAS Patrick, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, VIVIER Macha

Mandat de procuration : MEON Brigitte à SCHNEIDER Pierre, BERGE Dominique à DECLERCQ Alain, CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, DOERLER Marie à LANUEL-LE MARECHAL Yveline, FORTINI Roland à PARET Evelyne, GUILLIN Stéphane à COLNOT Charles, ROYER Clément à CHANUT Henri, TREIBER Pascale à GLESS Danielle, VERON Armelle à MARTIN Frédéric

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur DUBAS Patrick

Membres présents.....18
 Absents ayant donné mandat de procuration.....9
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 62 2024

Versement de subvention au FC Seichamps – Rapporteur : Alain DECLERCQ

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	9	27	0	0	0

Les subventions de fonctionnement ont été versées aux associations au moment du vote du Budget (liste en annexe de la maquette budgétaire).

Le club de Football a perçu à ce titre une subvention de fonctionnement de 6 000 €.

Après la trêve hivernale, le terrain d'honneur en raison d'un problème de drainage a été rendu impraticable jusqu'à la fin de la saison. Cette situation s'est traduite par un manque à gagner pour le club et des frais supplémentaires (arbitrages et boissons) en raison de l'inversion de tous les matchs. A l'intersaison des travaux de reprise complète du drainage ont été réalisés.

Comme elle s'y était engagée, la collectivité a décidé d'accompagner financièrement le club par le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de verser une subvention de 1 500 € au club de Football de Seichamps.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 21 novembre 2024
Henri CHANUT
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2024.11.21 10:59:43 +0100
Ref:7629413-11448874-1-D
Signature numérique
le Maire